

**Position de Terre et Cité sur
le CDT de Versailles Grand Parc, Saint Quentin en Yvelines, Vélizy-Villacoublay**

Janvier 2014

Terre et Cité contribue depuis 2001 à la protection des terres agricoles ainsi qu'à la pérennisation des espaces naturels du Plateau de Saclay.

Terre et Cité souhaite par le présent avis apporter son expertise dans l'enquête publique relative au projet de Contrat de Développement territoriale de Versailles Grand Parc, Saint Quentin en Yvelines et Vélizy-Villacoublay.

A. Contexte

Les CDT sont issus de la Loi du Grand Paris 2010, ils ont pour objectif de prévoir le développement économique, urbain et social des territoires desservis par le réseau de transport du Grand Paris. Ces documents vont donc définir les grandes orientations des quinze prochaines années. Le périmètre de ce CDT comprend 18 communes¹ dont 8 communes sont sur le périmètre du Plateau de Saclay et font partie du périmètre d'action de Terre et Cité et 7 ont des parcelles faisant partie de la Zone de Protection des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Les Communautés d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Versailles Grand Parc ont cofinancé avec la CAPS, la CAEE et la Région Ile-de-France une étude sur le développement des filières de proximité sur l'ensemble de leur territoire. De nombreuses pistes concrètes de développement ont été identifiées et pourraient être mieux mises en valeur dans le document, dans une dynamique projet et non simplement en tant qu'état des lieux.

B. Une prise en compte des espaces agricoles et naturels insuffisante au regard de leur importance

- Terre et Cité regrette que, malgré les alertes données par les organismes agricoles sur l'importance de préserver les terres agricoles, certaines terres sur SQY soient l'objet de projet d'urbanisation tel que les secteurs de La Verrière et Guyancourt et souhaite que ces secteurs restent agricoles.
- L'association reprend à son compte les propos de la région pour rappeler que le défi alimentaire, quatrième défi identifié par le SDRIF est un objectif régional important qui doit se traduire dans le développement du territoire par une bonne prise en compte de l'activité agricole et de la protection des terres agricoles.
- Terre et Cité rappelle que l'activité agricole est avant tout une activité économique, qu'elle est génératrice d'emplois et de valeur ajoutée et qu'il est souhaitable d'accompagner et de soutenir les agriculteurs en filières longues tout comme ceux qui souhaitent développer les filières courtes.

¹ Buc, Bièvres, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Châteaufort, Magny-les-hameaux, Guyancourt, La verrière, Elancourt, Bois d'Arcy, Saint-Cyr-l'Ecole, Trappes, Montigny-le-Bretonneux, Versailles, Viroflay, Vélizy-Villacoublay, Voisins-le-Bretonneux.

- L'association alerte sur l'importance de préserver la fonctionnalité des espaces agricoles (drainage efficace, entretien des rigoles, entretien des routes. ..etc) pour le maintien de cette activité.
- L'association demande davantage d'actions concrètes promouvant la recherche agronomique et favorisant les coopérations entre chercheurs et agriculteurs pour une agriculture vertueuse et résiliente aux aléas climatiques.
- L'agriculture urbaine est déjà existante sur le territoire à travers la présence de nombreux jardins partagés ; Il nous semble important de l'encourager et de la développer avant tout pour son intérêt social et éducatif.
- Terre et Cité appuie et soutient le projet agricole de Magny-les-Hameaux ainsi que la réflexion sur la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines qui pourrait être le lieu d'un projet agricole diversifié comme celui de Magny-les-hameaux répondant à une demande de la population.
- Terre et Cité demande à ce que le CDT, après avoir identifié les espaces naturels, mette en place des outils de protections ainsi que des moyens de surveillance. Par exemple pour la ZPNAF, il semble indispensable qu'un organisme de surveillance ait en charge de vérifier son respect. En outre, conformément à la demande exprimée dans le rapport de la commission d'enquête en juin 2014, il est indispensable de préciser « les conditions d'occupation et de protection des espaces » dans la ZPNAF. Terre et Cité a par ailleurs rédigé en partenariat avec les DDT, l'EPPS et la chambre d'agriculture un règlement type pour les zones agricoles, qui pourrait être repris dans les différents PLU.
- Terre et Cité encourage la réalisation de l'étude trame verte et bleue mais souhaite que celle-ci soit traduite dans des documents opposables ou dispositifs réglementaires. Terre et Cité souhaiterait que le CDT intègre une réflexion globale sur la gestion de l'eau sur le territoire.

C. Des objectifs de logements et d'infrastructures à modérer

- Terre et Cité s'inquiète de la croissance de la population proposée par le CDT et de la pression sur les espaces agricoles que celle-ci risquerait d'engendrer, notamment sur les communes de Buc et de Toussus. En effet les objectifs de production de logements conduisent à une croissance de plus de 2 % de logements par an sur l'ensemble du territoire (actuellement 0,2% par an). La population connaîtrait donc une augmentation de 36% en 15 ans.
- L'association souhaite une croissance modérée qui respecte les équilibres avec les autres territoires régionaux et améliore la diversité de l'offre en logements sans que cela ne consomme de nouveaux espaces naturels et agricoles.
- Terre et Cité demande que l'engagement du territoire dans la démarche ERC (Eviter- Réduire – Compenser) ne se traduise pas par une mutualisation des compensations, contrairement à l'énoncé de la fiche 3.3 qui sacrifie certaines zones de façon irrémédiable. Il importe au contraire de préserver la biodiversité de façon homogène sur tout le territoire afin qu'elle conserve sa capacité à être un « service de soutien » à l'ensemble des écosystèmes du territoire. En conséquence, l'objectif devrait être que le territoire s'engage à privilégier le stade premier « Eviter » de la démarche ERC.

- L'association alerte sur le fait que si le tracé retenu pour le barreau Sud reliant la D 938 et la D91 crée des délaissés agricoles, leur fonctionnalité et donc leur pérennité à long terme seraient fortement compromises, se positionnant ainsi en contradiction avec le zonage de la ZPNAF.
- L'association souhaite alerter sur l'importance d'améliorer le réseau existant en transports en commun pour répondre aux besoins actuels et avant l'installation de nouvelles populations. A cet égard, il y a eu la demande d'une liaison directe sur Massy sans changement à Versailles ; le prolongement du tram-train dénommé tangentielle sud Versailles-Massy-Juvisy jusqu'à Saint Quentin en Yvelines mettrait Saint Quentin à 25 minutes de Massy en passant par la vallée de la Bièvre et serait un progrès considérable à brève échéance, d'autant que ce projet a déjà fait l'objet d'études précises.